

Informations au titre de l'article 13 du RGPD concernant le traitement de données à caractère personnel effectué par la CNPD dans le cadre de la gestion des signalements internes au titre des articles 6 et 7 de la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte

1. **Responsable du traitement**

La Commission nationale pour la protection des données (CNPD) est responsable du traitement des données à caractère personnel qui lui sont communiquées par l'auteur d'un signalement interne effectué conformément à la loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ci-après, la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte).

Les coordonnées de la CNPD sont les suivantes :
Commission nationale pour la protection des données
15, Boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux
Tél. : (+352) 26 10 60 -1

2. **Finalités et base juridique du traitement**

Suivant les articles 6 et 7 de la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, la CNPD, en tant qu'établissement public, est tenue d'établir les canaux et les procédures appropriées pour la réception et le suivi des signalements internes.

Le traitement de données à caractère personnel effectué par la CNPD dans ce contexte est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle elle est soumise [article 6, paragraphe 1, sous c) du règlement général sur la protection des données (RGPD)].

3. **Catégories de données traitées**

Dans le respect de la confidentialité requise par la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, la CNPD traite les données à caractère personnel qui lui sont communiquées par l'auteur du signalement, à savoir son nom et son prénom, ainsi que les autres données à caractère personnel qui lui sont communiquées lors du signalement et qui peuvent concerner d'autres personnes physiques.

Néanmoins, conformément à l'article 23, paragraphe 2 de la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, les données à caractère personnel communiquées à la CNPD qui ne sont manifestement pas pertinentes pour le traitement du signalement sont immédiatement supprimées.

4. **Catégories de destinataires des données traitées**

Les données à caractère personnel communiquées lors du signalement interne sont uniquement accessibles aux Commissaires et agents de la CNPD autorisés compétents pour recevoir des signalements internes ou pour en assurer le suivi.

Afin d'assurer la confidentialité des données traitées, la CNPD a recours aux services de coffre-fort électronique (CFE) mis à disposition par SeeZam S.A. (60A, rue de Bettembourg L-5811 Fentange).

SeeZam S.A. ne peut en aucune circonstance accéder aux données traitées dans le CFE attribué à la CNPD et il lui est techniquement impossible de prendre connaissance par ses seuls moyens de l'identité de l'auteur d'un signalement.

5. Durée de conservation

Les données à caractère personnel contenues dans le signalement interne sont conservées pour une durée de 10 ans à compter de la clôture de la procédure.

6. Droits des personnes concernées

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du règlement général sur la protection des données), obtenir la rectification de données inexactes ou incomplètes (article 16 du règlement général sur la protection des données), obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du règlement général sur la protection des données et la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même règlement.

En cas de signalement oral, l'auteur du signalement a la possibilité de vérifier, de rectifier et d'approuver la transcription ou le procès-verbal du signalement.

Pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de la CNPD dont les coordonnées sont reprises ci-après (point 7).

7. Coordonnées du délégué à la protection des données

Pour toute question concernant le traitement de données à caractère personnel effectué par la CNPD dans le cadre de la gestion des signalements internes, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la CNPD par courriel (dpo@cnpd.lu).

8. Réclamation

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par la CNPD constitue une violation du règlement général sur la protection des données, vous pouvez introduire une [réclamation auprès de la CNPD](#).